

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le quatre du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel REYNAUD, Maire.

**PRESENTS :** MM REYNAUD Jean-Michel, GUY Philippe, SALLIÈRE Robert, CHAPPEL Michel, OLIVIERI Jérôme, PERNET Florian, OLIVIER Pascal, DUSSUD Alain, GORRE Alfred.

**ABSENTS :** WAX Nicolas

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** PERNET Florian.

### ORDRE DU JOUR

- Demande de subvention église et clocher
- Convention transport scolaire
- Agrandissement du parking de la mairie
- Travaux chaudière
- Mise à disposition de matériel
- Stratégie touristique SIVAV – horizon 2020
- EPIC
- PLU
- Questions diverses

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures 30.

M. le Maire demande si le compte-rendu de la réunion du 9 juillet dernier appelle des remarques. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le Maire fait un rappel de l'agenda des prochaines semaines :

- 4 septembre : réunion sur le transfert de compétences tourisme aux intercommunalités
- 6 septembre : pique-nique à Mont Tissot
- 8 septembre : réunion massif Arvan-Villards
- 12 septembre : journées des élus (y participeront : M. le Maire et M. A. Gorré)
- 14 septembre : conseil syndical du SPM  
début du chantier de la ligne haute tension
- 15 septembre : visite sur le terrain avec Voltalia
- 16 septembre : réunion avec l'ASADAC et la DDTE (à propos du PLU)
- 19 septembre : journée nationale de mobilisation (baisse des dotations)
- 12 octobre : colloque sur la responsabilité pénale de l'employeur public

### DEMANDE DE SUBVENTION ÉGLISE ET CLOCHER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à demander la participation financière du Conseil Départemental.

### CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE

Il s'agit de la convention relative à l'accompagnement scolaire. Pour cette rentrée scolaire, Albiez le Jeune n'est pas concerné, car il n'y a que 5 enfants de moins de 6 ans (un sixième sera concerné à la rentrée des vacances de Noël), mais il en faut au minimum 7 pour qu'un accompagnateur soit présent dans le bus de ramassage scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire par 7 voix pour et 2 abstentions (P. Guy et J. Olivieri) à signer cette convention.

### **AGRANDISSEMENT DU PARKING DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire donne la parole à M. R. Sallière qui informe le Conseil Municipal que le terrain a été décaissé et que du gravier (0.31) sera déposé.

M. A. Gorré demande s'il ne serait pas possible de laisser une bande de terrain pour un jardin, un espace vert.

M. R. Sallière répond que l'expérience a déjà été tentée, mais que les locataires n'ont pas persévéré, il s'agit en outre de faciliter le déneigement.

Le coût est de 800€ (transport et fourniture du gravier) + les heures de l'employé communal.

M. A. Dussud regrette qu'il n'y ait pas eu de réunion de la commission avant que les travaux ne soient entrepris.

M. le Maire rappelle que la réunion du Conseil Municipal était initialement prévue une quinzaine de jours auparavant.

M. P. Guy demande s'il est prévu de réserver des emplacements pour la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de faire ces travaux d'agrandissement et décide que 3 places seront réservées pour la mairie et prévoit un emplacement pour les personnes à mobilité réduite.

### **TRAVAUX CHAUDIÈRE**

M. le Maire rappelle le problème concernant la chaudière : il n'y a qu'un seul circuit pour le plancher chauffant (qui doit fonctionner à basse température) et les radiateurs (qui fonctionnent à des températures plus élevées).

M. le Maire donne connaissance du devis d'un montant de 3 000€ pour remédier à ce problème.

Le débat s'engage sur le fait que des radiateurs ont été installés seulement l'an dernier dans la salle communale et sur le futur devenir de cette même salle. Des frais supplémentaires sont-ils encore indispensables ?

Il est donc décidé de surseoir à toute décision et de réfléchir à une solution d'appoint (électrique ?) moins coûteuse.

### **MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL**

M. le Maire rappelle que la commune prête gracieusement aux associations et aux particuliers les tables et bancs et qu'il est parfois difficile de suivre ces prêts lorsqu'ils s'enchaînent. Il s'agit de formaliser la démarche à travers un document et éventuellement de fixer une caution et/ou un tarif de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse, à l'unanimité, de faire payer une location et refuse à 5 voix contre et 4 pour de fixer une caution.

### **STRATÉGIE TOURISTIQUE SIVAV – HORIZON 2020**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du projet qui fait suite et est l'aboutissement du travail réalisé depuis l'automne dernier. Ce document sera envoyé au SIVAV.

19h30 : M. P. Guy quitte la séance.

19h40 : M. J. Olivieri quitte la séance.

### **EPIC**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, comme Albiez le Jeune n'a pas d'office de tourisme, c'est celui d'Albiez-Montrond qui touche la part de la DGF touristique d'Albiez le Jeune (soit environ 10 000€ par an). Cette somme doit servir à la promotion touristique. Or M. le Maire fait part au Conseil Municipal des difficultés qu'il a rencontrées, notamment pour que le concert organisé soit relayé par l'office de tourisme (affiches et site internet). Il a fallu qu'il s'adresse directement au président de l'EPIC pour que les choses bougent.

Aujourd'hui, l'office de tourisme doit faire face à des difficultés internes ; il faut donc attendre que ces problèmes soient résolus et attendre de voir comment s'appliquera la compétence tourisme transférée aux intercommunalités avant de prendre une décision sur la promotion touristique d'Albiez le Jeune.

### **PLU**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans les 9 ans suivant l'établissement du PLU, on doit établir un bilan. Un SCOT (schéma de cohérence territoriale – c'est-à-dire un PLU à l'échelle de la vallée) est en cours d'élaboration. Le PLU devra s'y conformer et également être en conformité avec la loi ALUR.

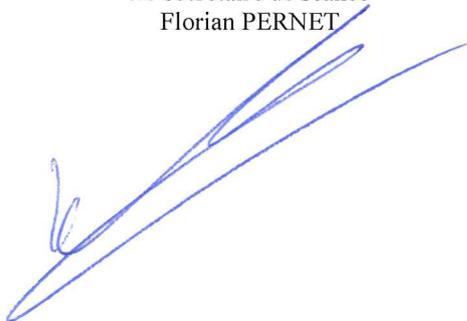
A ce sujet, une réunion est prévue le 16 avec l'ASADAC et la DDTE qui apporteront leurs conseils quant à la démarche à suivre.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Projet VOLTALIA**  
M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu des contacts avec l'entreprise VOLTALIA concernant l'installation d'une petite centrale hydro-électrique.  
Une visite sur le terrain est prévue le 15 septembre.
- **Travaux de voirie**  
Monsieur le Maire donne la parole à M. R. Sallière qui fait le point sur les travaux effectués.
- **Raccordement de la Tour**  
Monsieur le Maire donne la parole à M. R. Sallière qui explique au Conseil Municipal que c'est finalement la communauté de communes qui prend à sa charge les travaux.
- **Réseau d'eau**  
M. le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de communes va commencer les travaux de rénovation du réseau d'eau. Il serait astucieux que ces travaux soient coordonnés avec les travaux de la ligne haute tension qui suit plus ou moins le même tracé.
- **Affaires domaniales**  
M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rendez-vous dans la semaine avec le notaire à propos d'un échange de terrain au Buisson (chemin communal qui passe sur un terrain privé).  
M. le Maire recherche également le propriétaire du terrain sur lequel empiète la maison des chasseurs et la zone de loisirs.
- **Aire de retournement au Buisson**  
M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec l'ASADAC concernant cette affaire : la commune n'a pas d'obligation légale en la matière.  
  
20h50 : interruption de la séance  
20h55 : M. P. Olivier quitte la séance  
21h : reprise de la séance
- **Fleurissement**  
M. le Maire tient à saluer les efforts de Séverine, Jérôme et Pascal qui ont contribué au superbe fleurissement de cette année sur la commune.
- **Animations de l'été**  
M. le Maire dresse un bilan très satisfaisant des animations qui ont eu lieu au cours de l'été.
- **Mécanisme de l'horloge**  
M. le Maire tient à saluer les membres du conseil municipal qui ont réalisé le fantastique travail de restauration de l'ancien mécanisme de l'horloge de l'église qui est exposé dans l'entrée de la mairie.

La séance est levée à 21 h 10.

Le secrétaire de séance  
Florian PERNET



Vu pour affichage le 10 septembre 2015

Le Maire  
Jean-Michel REYNAUD



Les membres du conseil municipal